

REMOORTEEL (VAN) (*William Paulin Louis*), Avocat près la cour d'appel de Bruxelles, Membre de la Chambre des Représentants de 1919 à 1925, Sénateur de 1936 à 1961, Président de la Société de crédit au colonat et à l'industrie de 1947 à 1959, Président du Fonds du bien-être indigène de 1954 à 1958 (Spy, 3.10.1888 - Bruxelles, 7.3.1965). Fils de Charles et de Spaak, Jeanne ; époux de Goldzieher, Alice.

Après avoir obtenu en 1910 son diplôme de docteur en droit à l'Université Libre de Bruxelles, William Van Remoortel s'inscrivit au barreau de Bruxelles où il fut un des derniers stagiaires d'Edmond Picard, l'un des plus prestigieux avocats de son temps.

Volontaire de guerre dès octobre 1914, il combattit notamment dans le 2^e régiment des guides et dans le corps des premières auto-mitrailleuses. Sa conduite lui valut 5 chevrons de front et la Croix de guerre avec citation à l'ordre du jour de l'armée.

Après la guerre, ému par l'ingratitude de la nation envers les combattants revenus du front, il prit leur défense. Il créa le Parti des Anciens Combattants et fut élu député en 1919. Il siégea à la Chambre de 1919 à 1925. Il fit voter la Dotation du Combattant.

L'objectif étant atteint, il rejoignit le Parti ouvrier belge, devint conseiller communal à Bruxelles, fut élu sénateur socialiste à Bruxelles en 1936 et constamment réélu jusqu'aux élections de 1961.

S'intéressant très tôt à l'Afrique, il effectua la traversée du Caire au Cap dès 1914 et fit ainsi un premier séjour au Katanga.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il vécut à Léopoldville de 1942 à 1944. Il y assura notamment la présidence de la Croix-Rouge du Congo belge. A la libération de Bruxelles, ses fonctions politiques le rappelèrent en Belgique.

Au Sénat, il devint vice-président de la Commission des Colonies. Il fut vice-président et rapporteur de la mission sénatoriale au Congo en 1947. Ce rapport constitue un inventaire très complet de la situation du Congo belge au lendemain de la guerre. Il souligne notamment les dangers de l'exode rural, la nécessité de promouvoir le développement des communautés villageoises et les insuffisances de l'enseignement dans celles-ci. Le rapport s'élève aussi contre les cultures et les travaux imposés et réclame un renforcement de la législation sociale, notamment en matière d'accidents du travail.

William Van Remoortel assumait la présidence de la Société de crédit au colonat et à l'industrie depuis sa création en 1947 jusqu'en 1959. Cet organisme avait pour mission d'accorder des prêts à long et moyen terme à des conditions avantageuses à des entreprises individuelles ou collectives. Sous sa présidence, ce parastatal financier connut une croissance rapide et permit le développement de nombreuses petites et moyennes entreprises.

En 1954, William Van Remoortel fut nommé président du Fonds du bien-être indigène, organisme qui avait particulièrement pour mission d'assurer le développement des communautés rurales. Il fut aussi administrateur du FOREAMI et du Fonds social du Kivu.

Au plan international, William Van Remoortel fut délégué du gouvernement aux Conférences internationales du Travail à Paris, à Montréal et à Genève. Il fut rapporteur de plusieurs conventions et recommandations en matière de politique sociale dans les territoires dépendants. Il fut aussi délégué gouvernemental à l'Assemblée générale de l'O.N.U. et expert du B.I.T. pour la politique sociale dans les territoires non métropolitains.

Il siégea dans les assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, du BENELUX, de l'U.E.O. et de l'OTAN.

Il fut administrateur du Fonds culturel de l'Europe et gouverneur de la Fondation européenne de la

Culture.

Il joua un rôle important dans la création du Conseil d'Etat, puisqu'il fut rapporteur de la loi créant cet organisme. Il s'intéressa aussi aux questions militaires et fut président de la Commission sénatoriale de la Défense nationale.

Sa connaissance directe et approfondie de l'Afrique en faisait un parlementaire spécialiste en affaires africaines parmi les meilleurs. Notamment en février 1959, au lendemain des émeutes de Léopoldville, il prononça un important discours dans lequel il mettait en garde le gouvernement contre les risques que présenterait une indépendance précipitée du Congo. Il plaçait aussi pour la formation dans les universités belges d'élites congolaises capables de prendre la direction de leur pays dans un esprit démocratique.

Amateur d'art éclairé, William Van Remoortel était bon violoniste. Il fit notamment partie du Groupe musical de Léopoldville qui donna plusieurs concerts publics en 1943 et 1944. Il fut vice-président de la Commission de surveillance du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles et président de son Comité des concerts pendant plus de 25 ans.

Travailleur infatigable, démocrate convaincu, défenseur des droits de l'homme, William Van Remoortel consacra sa vie à la chose publique.

1^{er} août 1987.

C. Carboneille.

Sources : Sénat de Belgique : Rapport de la Mission sénatoriale au Congo, 1947. — Compte-rendu analytique du Sénat de Belgique, séance du 26.2.1959, *Moniteur belge*. — Rapport des Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur chargées d'examiner le projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat, *Annales parlementaires*, 1939. — *Pourquoi pas ? - Congo*, 21.7.1952. — *Le Soir*, 9.3.1965. — *L'Evening*, 12.3.1965. — Archives familiales.